



RESPONSABILITÉ DIRIGEANT D'ENTREPRISE



BUREAU MOUYARD
COURTIER EN ASSURANCES & CRÉDITS

PROTÉGEZ-VOUS EN TANT QUE DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE

AVEZ-VOUS PENSÉ AUX RISQUES DE RESPONSABILITÉ AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉS EN VOTRE QUALITÉ DE DIRIGEANT ?

Que ce soit suite à un accident, ou à un problème de gestion, en tant que dirigeant d'une entreprise, votre responsabilité personnelle est susceptible d'être engagée pour les fautes commises dans le cadre de votre mission. Et ce, même si elles n'émanent pas de vous, et qu'elles ont été commises par vos coadministrateurs. Certaines négligences ou erreurs peuvent vous coûter très cher et même toucher votre patrimoine privé !



NOUS VOUS PROTÉGEONS DANS LE CADRE DE VOTRE MISSION DE DIRIGEANT

En tant que courtier spécialisé dans la mise au point de polices d'assurances couvrant la responsabilité des dirigeants d'entreprises, nous disposons de solutions sur mesure afin de vous protéger de ce type de risques en souscrivant une police « D&O ». Et ce, quelle que soit la taille de votre entreprise. De plus, notre spécialisation dans le domaine nous a permis de négocier des couvertures larges et des prix compétitifs afin de répondre au mieux à vos besoins.



QUELS SONT LES TYPES DE FAUTES COUVERTES PAR LA D&O ?

Les risques couverts peuvent être résumés comme suit :

- Les fautes de négligences ;
- Les fautes par omission ;
- L'absence de contrôle ;
- Les fautes de passivité ;
- Les fautes de surveillance ;
- Les manquements ;
- Les erreurs ;
- Les fautes liées à l'emploi ;

À QUI S'ADRESSE LA D&O ?

Ce type de police couvre la responsabilité de toute personne physique ayant la qualité de dirigeant de droit ou de fait, passé ou présent. Ainsi, les personnes concernées par l'assurance D&O sont :

- Administrateur délégué ;
- Administrateur ;
- Gérant ;
- Chief Exécutive Officer ;
- Directeur financier ;
- Directeur des ressources humaines ;
- Conseillé en prévention indépendant ;
- Consultants externes ;
- Secrétaire de direction ;
- Tout membre de l'entreprise passant un acte de gestion.

DES EXTENSIONS POUR UNE COUVERTURE ENCORE PLUS COMPLÈTE

- Les filiales et futures filiales ;
- Les administrateurs qui exercent leur mandat au travers d'une société de management.

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS COUVERTES PAR LA D&O ?

Grâce à notre position auprès des assureurs, nous avons mis au point des textes de police adaptés à vos besoins :

- Les garanties d'assurance :
 - Garantie Responsabilité personnelle ;
 - Garantie Responsabilité indirecte ;
 - Garantie mandats externes ;
 - Garantie époux et héritiers ;
 - Garantie frais d'enquête ;
 - Garantie frais de restauration d'image ;
 - Frais de poursuite.
- Les fautes liées à l'emploi :
 - Rupture abusive d'un contrat de travail ;
 - Refus fautif d'embauche ou de promotion ;
 - Discrimination illicite ;
 - Harcèlement ou intimidation au travail ;
 - Diffamation et calomnie.

DES POLICES D'ASSURANCE EN ACCORD AVEC LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Afin de vous proposer une couverture de qualité et efficace, nous suivons l'évolution des législations et nous nous maintenons constamment au fait des changements qui impactent les réalités auxquelles vous êtes confrontés. De plus, nous tirons les leçons des sinistres passés pour améliorer nos conditions d'assurance.

